



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de Saint-Pierre et Miquelon

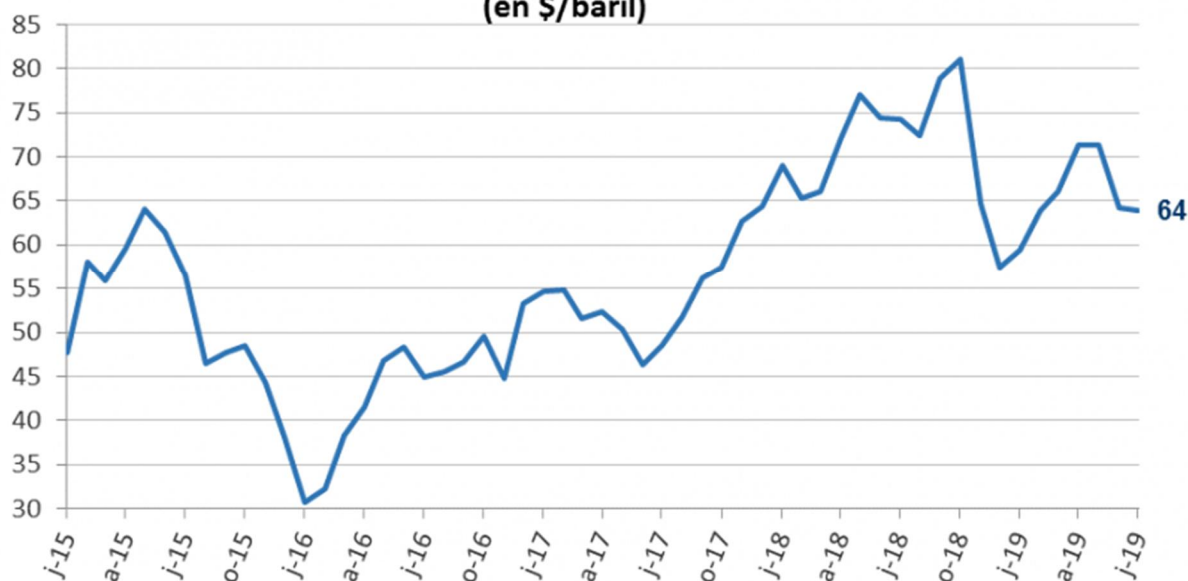
## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Augmentation du prix des hydrocarbures à compter du lundi 26 août 2019

Depuis le 19 octobre 2015, le prix du fioul domestique livré par camion-citerne, au tarif de 0,61€1 n'a pas augmenté dans l'archipel contrairement à la métropole et au Canada qui ont vu le prix de leurs carburants augmenter.

Dans la même période le coût du baril sur les marchés internationaux a augmenté de plus de 20%, passant d'environ 50\$ le baril de pétrole à 64\$ (en 2019). Depuis le début de l'été, il oscille entre 57 et 65 dollars. Les tensions économiques et géopolitiques dans le golfe persique créent une forte pression sur les cours internationaux et pourraient conduire à une future hausse des cours.

**Evolution mensuelle du Brent daté depuis janvier 2015  
(en \$/baril)**



#### **L'obligation de procéder à une hausse des prix**

Le fonctionnement de la caisse locale de compensation a permis jusqu'ici de maintenir une stabilité des prix locaux des carburants.

Toutefois, les cours ont atteint aujourd'hui des niveaux incompatibles avec le maintien des prix de l'ensemble des carburants, sans mettre en péril à terme le fonctionnement de cette caisse de compensation et au regard de l'interdiction légale de revente à perte des produits. De plus, l'anticipation de tensions probables sur les marchés internationaux du pétrole oblige à renforcer le niveau de la caisse de compensation pour éviter tout risque au cours de l'hiver prochain.

Aussi, un nouvel arrêté préfectoral, qui entrera en vigueur à compter du lundi 26 août 2019, fixe les prix de vente maxima suivants :

· <b>Fioul domestique livré par camion-citerne</b> .....	<b>65.00€ l'hectolitre (au lieu de 61.00)</b>	} (inchangé)
· Gazole livré par camion-citerne.....	82.00€ l'hectolitre	
· Gazole pris à la pompe.....	0.82€ le litre	
· Essence ordinaire.....	1.17€ le litre	
· Essence extra.....	1.20€ le litre	

Pour rappel, à Saint-Pierre et Miquelon, le fioul dit « domestique » est destiné à l'alimentation des chaudières produisant de la chaleur, alors que le gazole dit « livré par camion-citerne » permet notamment d'alimenter la centrale EDF pour produire de l'électricité, les engins du BTP, les moteurs des bateaux de pêche et de plaisance.

### **Comparatifs avec la métropole et le Canada**

En métropole en 2019 hors livraison (source DGEC – moyenne des prix du 01/01/2019 au 06/08/2019), les prix moyens constatés de l'essence et du fioul domestique sont bien supérieurs aux prix fixés localement :

- Essence sans plomb 95 : 1,51 €/l, soit 25% de plus que sur l'archipel.
- Fioul domestique : 0,91 €/l (pour des livraisons de 2000 à 4999 l), soit 40% de plus que sur l'archipel.
- Gazole pompe : 1,42 €/l, soit 73% de plus que sur l'archipel.

Dans notre environnement géographique proche, sur la péninsule de Burin, début août, le prix maximum de l'essence « premium » est de 1.37\$CA le litre (0.93 €), ce qui est inférieur au prix pratiqué localement. Toutefois, à l'inverse, le fioul domestique, essentiel au chauffage d'une majorité des foyers de l'archipel, est vendu 112.00 \$CA l'hectolitre (76.19 €), soit 17% plus cher que le nouveau prix maximum fixé par l'arrêté préfectoral.

### **Evolutions du système de régulation des prix des produits pétroliers**

Dans un souci de rechercher une meilleure adéquation avec la réalité des cours et une plus grande transparence dans la fixation des prix, une mission d'expertise conjointe de la Direction générale de concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et de la Direction générale de l'outre-Mer (DGOM) est actuellement sur l'archipel.